



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211400205-20260330-2026-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Département du Calvados

Commune d'Argences

Extrait de la séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Procurations : 0

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire;

M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, M. Michaël VILALTE-HEUZE, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE et M. Philippe OUVRARD.

Absents avec procuration de vote

/

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Mickaël ANDRE

Délibération n°2026-028 Désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

Il convient de procéder à la désignation des représentants des communes appelés à siéger au sein des organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du CGCT.

Ces organismes sont principalement :

- Les établissements publics rattachés aux communes (EPIC...)
- Les syndicats de commune : SIVU, SIVOM, syndicats mixtes fermés et syndicats mixtes ouverts ;
- Les structures satellites de droit privé (association, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales...).

Sauf contre-indication, la nomination des représentants de la commune devra être accomplie en vertu du mode d'élection déterminé par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte alors le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Pour rappel, il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il y a lieu de désigner les représentants dans les organismes suivants :

- Eau en Val ès dunes : 2 titulaires et 1 suppléant,
- Conseil d'administration du collège Jean Castel : 1 titulaire et 1 suppléant,
- Commission locale d'énergie : 2 titulaires,
- Conseil d'administration de l'EHPAD : président et 2 délégués,
- CNAS : 1 délégué.

	Eau en Val ès dunes	
2 titulaires		Mathias DUBOURGUAIS Maxime DEVRIENDT
1 suppléant		Adrien LECERF
	CA du collège Jean Castel	
1 titulaire		Mickaël ANDRE
1 suppléant		Marianne TURPIN
	Commission locale d'énergie (SDEC Energie)	
2 titulaires		Maxime DEVRIENDT Adrien LECERF
	Conseil d'administration de la maison de retraite	
Président		Marie-Françoise ISABEL
2 délégués		Lydie MAIGRET Françoise BERTHOME
	Comité national d'action sociale (CNAS)	
1 délégué représentant les élus		Florence GUERIN

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	27	Procurations	0	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **VALIDE**, à l'unanimité, le recours au scrutin public ;
- **VALIDE**, la désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

